



Conférence de Mme Michèle ANDRE

« Droits des femmes, progrès, régressions »

vendredi 20 janvier Salle Bonnefille

Présentation de Mme André par Bernard Furnon

Après avoir présenté ses vœux au public, Bernard Furnon présente les excuses du Maire de Riorges qui sera représenté par Mme Mouiller. Mme Laure Déroche, retenue par une remise de médailles, arrivera peu après le début de la conférence. Bernard Furnon remercie vivement Mme Michèle André d'avoir accepté de revenir dans notre ville ; en effet, en mai dernier Mme André était intervenue sur un sujet qui avait beaucoup intéressé : « *Bioéthique et aides à la procréation* ». Mme André est sénatrice du Puy de Dôme, présidente de la délégation aux droits des femmes de 2008 à 2011. De 1988 à 1991 elle a été secrétaire d'état chargée des droits des femmes, dans le gouvernement de Michel Rocard. Ce soir, elle va nous parler des progrès réalisés et des risques de régression de ces droits qui peuvent se présenter. Pour introduire le sujet, il fait référence à l'anthropologue Françoise Héritier qui affirme que depuis les civilisations les plus anciennes, on constate une domination d'un sexe sur l'autre. Il cite « De tous temps et en tous lieux, le masculin est supérieur au féminin ». Tout se passe donc comme si on pensait que la nature masculine est opposée à la nature féminine et que ses qualités lui sont supérieures.

Conférence

Mme André remercie Bernard Furnon et dit combien elle a apprécié la manière dont le Cercle Condorcet pose les débats. Le sujet de l'année dernière était plus difficile à traiter, mais elle a accepté de revenir car elle pense qu'en 2012 nous ne sommes pas assez acteurs et trop souvent passifs, la présence nombreuse de ce soir montre que nous avons envie d'échanger.

***Le sujet des droits des femmes questionne et fait encore polémique, et puis surtout il n'est pas clos !**

Quelle est la société idéale dans laquelle un certain nombre d'entre nous aimerait vivre ? Pour Michèle André, il faudrait la mixité partout, mixité sociale et mixité naturelle. Née en 1947, elle a l'impression d'être arrivée quand un grand nombre de revendications féministes avaient déjà abouti, comme le droit de vote. Les progrès sont évidents, mais les militants et militantes des années 70, avaient encore plus de revendications qui se sont exprimées lors de la grande Convention de 1977 pour l'égalité homme/femme au Parti Socialiste où il y avait quelques femmes de pointe mais très peu. Les trois grandes aspirations qui s'exprimaient, étaient :

l'autonomie économique : le choix du métier ne devait plus se faire par défaut ou par tradition. Il ne fallait pas non plus que les filles n'aient qu'un choix de 10% par rapport à celui des hommes à la fin des études. Aujourd'hui, apparemment, il y a plus de possibilités, et le salaire est enfin en nom propre, une capacité d'autonomie qui facilite aussi la vie des veuves et des divorcées.

– Problème de dignité : chaque femme désirant maîtriser sa maternité, il a fallu mener des combats acharnés pour acquérir l'abolition de la loi 1920 et instaurer la loi sur l'IVG en 1975. Malgré une grande violence dans les débats, la loi Veil a été votée et confirmée 5 ans plus tard. Le droit à la contraception a également demandé beaucoup de pugnacité et de pédagogie avant d'être affirmé dans les lois Neuwirth. Enfin, a été reconnu le droit de ne pas être maltraitée, en particulier par les violences dans le couple, sujet tabou, car au sens classique la femme devait obéissance au mari, après avoir été sous l'autorité paternelle. Cette campagne n'aura pas été vaine, mais il reste encore trop de violences : une femme sur dix en est victime. Ce sujet est toujours aussi difficile à évoquer, tout comme l'inceste. De plus, en élargissant le regard vers d'autres origines ou pays, et en particulier dans les familles africaines où le poids des traditions permet encore l'excision, même en temps de paix la femme reste plus fragile.

– La citoyenneté à part entière : Michèle André évoque à titre d'exemple, dans les années 70, les paroles d'un homme politique devenu Président de la République : « *Pour moi la femme idéale c'est la femme corrézienne dure à la peine, qui sert debout à table et qui ferme sa gueule.* » !!!

En 1975, il y avait très peu de femmes élues, cela a quand même évolué. Maintenant on sait qu'on ne reviendra pas en arrière à aucun niveau, même si certains restent persuadés que le temps heureux était celui où les femmes restaient dévouées à l'homme. Le combat des femmes vient de loin, la Révolution française a vu les femmes combattre pour la Patrie comme pour leurs droits, et pour le partage du pouvoir. Olympe de Gouges rêvait de monter à la tribune et elle n'a réussi qu'à monter à l'échafaud. En 1804, le Code Civil Napoléon qualifiait la femme de « incapable majeure », donc on devait s'occuper d'elle. Les jeunes filles d'aujourd'hui sont interloquées par cette définition. Les hommes ont construit un univers par eux-mêmes, pour eux-mêmes. Le droit de vote dit « universel » de 1848 l'a été, sauf pour les femmes. Entre les deux guerres, dans de nombreux pays, les femmes se sont vues accorder le droit de vote, en France cela n'a pas été possible !

Mme André a cherché dans les archives du Sénat des réponses à cette résistance, et elle a trouvé des « perles » tragi-comiques, y compris d'hommes politiques de gauche. Par exemple :

-Ils pensaient que les prêtres allaient les influencer pour voter.

-Si les femmes votaient, elles allaient devenir alcooliques (les candidats lèvent le coude en campagne).

-Elles n'auront pas la capacité de réflexion : exemple, le Ministre de l'intérieur donne aux Préfets dans La circulaire de 1925, l'ordre de ne pas nommer de femmes à des responsabilités préfectorales car elles ont des « humeurs » à certaines périodes du mois et donc elles manqueraient de discernement pour l'intérêt public. Et surtout, elles ne devaient pas donner d'ordres aux hommes qui avaient fait la guerre de 14-18.

Une certaine hypocrisie régnait entre les deux Chambres, les députés prétendaient être pour parce que le Sénat ne le serait pas. C'était un jeu de ping-pong.

*Enfin, en 1945, le gouvernement de Gaulle a accordé, par ordonnance, le droit de vote aux femmes, 100 ans après le Droit Universel.

*En 1975, le droit de vote existe bien, mais où est la parité ?

*En 1999 la parité est inscrite dans la Constitution mais avec un succès mitigé à ce jour.

*Actuellement il n'y a que 18% de femmes députés. Mme André nous livre son expérience personnelle : en 1984, elle s'est présentée aux élections législatives contre Valéry Giscard d'Estaing, expérience utile à laquelle elle a été poussée, sacrifiée pour l'honneur du parti, car pour les hommes qu'une femme soit battue, cela ne coûte rien. Et ce processus est encore en vigueur. Depuis 3 ans, en qualité de responsable de la commission des finances, elle signale les pénalités que paient tous les partis qui ne respectent pas la parité. Elle en a fait part très largement et a tenté de faire honte à tous ceux qui sont souvent regardants en ce qui concerne les moyens des partis et qui, lorsqu'il s'agit de parité, sont prêts à perdre jusqu'à 5 millions d'€ (4.1 millions pour l'UMP et 0.5 million pour le PS). Rien n'y fait. Pour elle, c'est un déni magique. En effet, constituer une liste est un réel problème ; auparavant quand il y avait 12 noms sur une liste, on mettait 6 hommes devant, puis il a été décidé de faire 3 par 3 et les 3 premiers étaient 3 hommes, donc on en est arrivé à 1 homme 1 femme, mais une tête de liste féminine est encore problématique. Malgré tout, elle espère que cela va s'arranger en 2012, car comment constituer une liste en respectant l'égalité ? C'est un long chemin sur le parcours des modes de scrutin qui est en voie d'amélioration aujourd'hui mais reste encore fragile. Mme André élue au Sénat depuis 2001 et renouvelée, constate qu'il y a seulement 23% de femmes sénatrices (77 femmes sur 348 membres). Au parti socialiste, on est normalement exclu si on déroge à la loi ! A l'UMP, les dispositions sont moins bien observées (en témoigne l'aventure de Mme Jouanno à Paris).

* L'évolution des femmes françaises :

Les femmes françaises ont beaucoup progressé sous directives de l'Union européenne, mais le retour en arrière est dépendant de la qualité de celui ou celle qui préside la commission femmes du Parlement Européen. La députée qui préside actuellement est hostile à ce processus de progrès précédemment décrit. Il y a une sorte de tendance à prendre les femmes pour des potiches, mais lorsque celles-ci se laissent faire, elles concourent à aggraver le problème. Cela aboutit à ce que la femme élue démissionne pour laisser sa place, beaucoup ne protestent même pas alors qu'elles sont « utilisées ». Heureusement il y a des femmes qui tiennent bon, Mme André cite le cas d'Anne Marie Payet de la Réunion élue en 2^e au Sénat, elle devait démissionner dès qu'elle serait élue et elle a joué le jeu du « j'y suis j'y reste » sans se laisser faire.

*Les régressions :

Quand l'emploi se fait plus rare, qu'il y a moins de travail, on écarte les femmes. On considère qu'elles peuvent travailler mais pour un salaire d'appoint et dans un travail dit d'appoint. Dans ces moments-là, même les hommes jeunes et également des femmes souscrivent à cette discrimination pour leurs semblables féminines qui ont charge de famille mais qui doivent passer leur tour et avec élégance s'il vous plaît !

Donc et avant tout, il ne faut pas baisser la garde, car on reviendrait en arrière. Mme André précise que les femmes ne sont ni meilleures ni moins bonnes que les hommes. La société a besoin des deux hémisphères car elle est mixte. La morale « excluante » que l'on voit pointer à nouveau, cette morale d'autrefois, est très dangereuse. Même si la société française semble donner les mêmes droits, les individus restent accrochés à des images et à des préjugés. Pour illustrer cette idée, Mme André nous fait part d'une expérience qu'elle a vécue lorsqu'elle était au gouvernement lors d'un voyage en avion entre Clermont Ferrand et Paris. Les passagers d'un vol ont quasiment paniqué parce que le Commandant de bord était une femme, puis finalement ont reconnu qu'elle les avait conduits à bon port et avait atterri avec beaucoup de douceur, cerise sur le gâteau ! Cela explique sans doute pourquoi les commandants femmes ne se présentent pas toujours personnellement aux passagers. On songe aux grandes aviatrices qui ont marqué l'histoire...

Il faudra sans doute du temps pour l'égalité effective dans la société et dans les esprits, deux générations selon François Mitterrand en 1990, mais il faut garder le cap et ne surtout pas revenir en arrière.

Au plan international, la situation prend une tournure plus grave, Mme André l'a constaté au cours de ses déplacements en qualité de membre de la francophonie dans les pays francophones (Cambodge, Vietnam, certains pays d'Afrique anciennes colonies). Au Mali par exemple, leur Constitution ressemble à la nôtre comme une sœur jumelle, l'égalité est affichée, mais tout est ajusté pour que les femmes aient moins de droits, dans les successions, mariages, état civil, l'Islam a pris la main sur le politique au détriment des femmes. Et cependant, la puissance des femmes est immense dans les pays d'Afrique, elles nourrissent, elles créent des petites entreprises, elles sont au cœur de la vie quotidienne. Les révolutions de Tunisie, Libye, Egypte, ont détrôné les dictateurs mais les femmes maintenant ont peur de perdre ce qu'elles avaient conquis. La Charia peut provoquer le retour des mariages forcés, l'interdiction d'adoption, les répudiations, les lapidations...

De sa rencontre il y a 20 ans avec Benazir Bhutto, Mme André garde un souvenir ému, c'était une grande dame dit-elle, et qui lui avait confié qu'elle était désespérée car dans son pays, le Pakistan, en justice la parole d'une femme est une demi-parole. Donc pas d'égalité des droits dans son pays et elle ne pouvait rien modifier car elle n'avait pas la majorité des 2/3 nécessaire pour changer la loi.

***Conclusion**

En France et en Europe, le combat n'est pas fini malgré tout ce qui a été conquis. L'égalité des chances et des droits est comme le marathon, les derniers mètres sont les plus durs à parcourir, et nous en sommes là en ce moment. Le problème des autres pays reste très difficile à vivre, on ne dormira pas tranquille de sitôt. Tant que les jeunes filles de ces pays ne seront pas instruites, les femmes ne sauront ni se défendre ni défendre leurs droits. Elles doivent prendre leur destin en main personnellement et collectivement. De plus, si elles donnaient une part de leur pouvoir d'éducation des enfants aux pères, peut être, ceux-ci auraient une ouverture d'esprit plus large envers leurs filles et souhaiteraient les voir entreprendre des études et réussir. La qualité d'investissement des femmes est grande, mais la vraie révolution et l'enjeu sont qu'il ne faut pas exister par personne interposée. Les problèmes de la société ne doivent pas négliger les droits, ni être un facteur de régression. Notre société doit s'installer dans la mixité.

DEBAT

Public : Tout d'abord Mme Le Maire de Roanne dit quelques mots de remerciement à Mme André et s'excuse de son retard dû à une cérémonie de remise de médailles. Puis elle entre dans le sujet traité révélant qu'elle a changé d'avis sur la question du féminisme, elle n'était pas militante mais son point de vue s'est modifié dans l'exercice de ses fonctions. Ses expériences de Maire, et elle en livre quelques-unes, l'ont amenée à penser qu'il ne faut rien lâcher car il y a une très nette domination masculine qui s'exprime et très violemment dans l'adversité. Elle souligne qu'un droit qui ne s'exerce pas est une liberté qui meurt.

Mme André : Il est exact qu'il n'y a pas de conscience aigüe de ce problème, trop longtemps les femmes n'ont eu aucune culture citoyenne, en effet être citoyen ne s'improvise pas. Pour illustrer ses propos elle nous raconte une anecdote qu'elle a vécue avec sa grand-mère, anecdote qui met en lumière le fait que nous n'avons pas « l'égalité naturelle ». Et même si aujourd'hui ce n'est pas perçu a priori, par les jeunes femmes, lorsqu'elles arrivent sur le marché du travail, elles font l'expérience d'un emploi plus difficile à décrocher et d'un salaire inférieur d'un tiers. Le barrage est quelquefois criant car sur des critères plus que suspects.

Public : Quel est le poids des mouvements féministes à l'heure actuelle ?

Mme André : Le mouvement féministe en France n'a jamais eu de popularité, il est trop élitiste. Dans les années 70, les féministes engagées sont souvent des parisiennes intellectuelles, internationalistes et cette conception très anglaise est mal comprise par les françaises, lesquelles ne se sentant pas concernées par ce mode revendicatif n'osent pas se dire féministes. Simone de Beauvoir a certes, provoqué un choc avec ses écrits, « le deuxième sexe » mais n'a pas su, malheureusement, intellectualiser la charge de famille puisque n'étant pas mère elle-même. Dans les années qui ont suivi, ces mouvements se sont trop éloignés des responsables politiques. Mme André nous raconte qu'en 1976 les Féministes contestaient aux politiques le droit de s'exprimer sur l'IVG, ce à quoi elle a répondu : « prenez conscience que ce sont les élus qui lèveront la main à l'Assemblée ». Aujourd'hui, les mouvements sont assez diversifiés, « Ni Putes ni Soumises » lui semble trop basé sur la stigmatisation des hommes musulmans, et elle pense que cette association aura des difficultés. Beaucoup d'autres mouvements travaillent sur les aspects sociaux et sont donc des soutiens plus puissants, par exemple « Osez le féminisme » qui fera du chemin, « La barbe », jeunes femmes percutantes, elles vont à des réunions de haut niveau où lorsque seuls les hommes sont installés aux tribunes, elles se posent une barbe sur le visage. Les femmes du Conseil Economique et Social ont mis en boucle l'une de leurs interventions. Alors qu'au Québec, les féministes sont beaucoup plus déterminées, elles font même le coup de poing. En 60-70, un mouvement s'est créé avec pour mot d'ordre : plus de messe, plus d'enfants ! Elles ont ce côté anglo-saxon très fort et combatif. Les françaises sont moins combatives. Mme André pense que dans la société actuelle, les problèmes que vivent les femmes ne sont pas des problèmes de femmes mais des problèmes de société et qu'en restant poli, on devrait répondre de la même manière à toute remarque sexiste. De même que certaines idées ont la vie dure, prendre le nom du mari par exemple, qui n'est qu'une simple coutume ; longtemps les femmes ont accepté les coups, les violences, pensant même que c'était leur sort, ce qui prouve que l'amour rend les femmes plus aveugles encore que les hommes.

Public : Un document vu à la TV mettait en évidence les stéréotypes des rôles respectifs du papa et de la maman, surtout avec les jouets. Pourquoi un garçon ne jouerait pas avec une poupée ?

Mme André : Il y a les livres et les têtes, les petits ont souvent l'image de leur famille. Oui pourquoi pas des poupées aux garçons et des billes aux filles !

Public : Une enseignante à la retraite directrice d'école maternelle avait demandé des hommes comme collègues et cela a donné de très bons résultats. Lors de sa participation à la vie municipale de Riorges aux côtés de Mr Jayol, elle a eu l'occasion de rencontrer Laure Déroche et elle rend hommage à son courage.

Autre intervention d'une infirmière qui regrette que les hommes prennent avec les femmes soignantes des libertés de paroles qu'ils ne prendraient pas avec des hommes dans l'exercice de leur profession.

Mme André : Oui les femmes demandent de la considération et ne veulent plus de l'autorité dominante traditionnelle en blouse blanche, ni d'humiliations.

Public : Quelles sont les propositions du gouvernement pour améliorer le sort des femmes actuellement ?

Mme André : En termes de dispositions législatives et de droits, nous avons tout mais si on ne se sert pas de ce que l'on a déjà, les lois meurent. Prenons l'exemple du viol qualifié de crime dès 1840. Le faible nombre de plaintes a poussé à le considérer comme un délit. Depuis 1989, il a repris sa valeur de crime. C'est dans l'action que se fait le nouveau, par l'accompagnement, les lieux de paroles, les dispositifs. La loi sur la parité n'est pas respectée, les hommes politiques vont jusqu'à la tricherie pour ne pas être sanctionnés. Le gouvernement n'a plus cette impulsion d'action. Les femmes ministres n'apposent plus leur nom sur une loi. Il faut simplement du travail de vigilance et de l'action plus que de l'affichage.

Bernard Furnon : La loi sur la parité est très critiquée, il faudrait plus d'action concertée.

Mme André : Il fallait la loi, mais cela n'a pas suffi. Les femmes qui veulent se lancer dans la bataille politique ont encore des possibilités au plan local ou régional. Le plan national est beaucoup plus difficile, car on vit comme un nomade, surtout si on a une famille avec des enfants sauf si l'on vit avec un homme admirablement présent à la maison. Et puis les enfants manquent à leurs mères et les mères à leurs enfants. Donc la charge maternelle fait réfléchir autrement, ce qui rend les femmes politiques plus terre-à-terre. Elles préfèrent l'action à la grandiloquence, à la parade et au lyrisme. Dans la vie il y a beaucoup de théâtre et les femmes n'ont pas assez joué avec ces postures. Les hommes forment, eux, des réseaux.

Bernard Furnon remercie Mme André pour son intervention très appréciée et Mme André propose de revenir un jour parler des finances publiques ou de la biométrie...